

Forum des services à l'enfance : Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario

17 avril 2018

Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation

Objet

Fournir un aperçu et une mise à jour des éléments suivants :

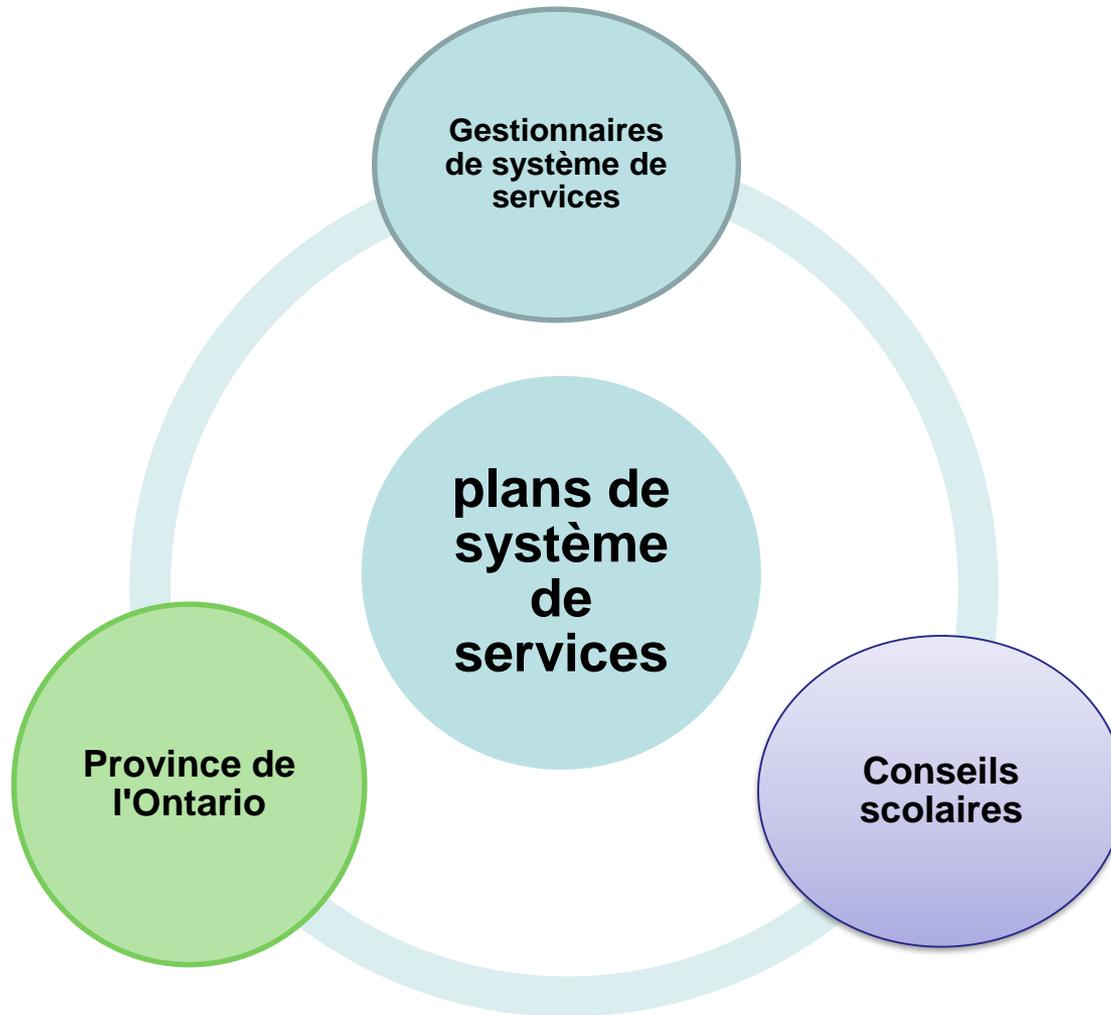
- Plan du système de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance (plans de système de services)
- La démarche d'intégration
- Démarche d'évaluation des résultats dans le domaine de la garde d'enfants et de la petite enfance

Plan du système de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance de l'Ontario

Contexte

- La province reconnaît le rôle crucial que jouent les gestionnaires de système de services pour solliciter et maintenir des connaissances approfondies sur les besoins de leur collectivité, planifier et gérer le système, identifier et combler les lacunes dans les services et appuyer la coordination des services.
- Les gestionnaires de système de services, en partenariat avec les familles, les fournisseurs de services, les conseils scolaires et les organismes communautaires, dirigent la planification et le développement à l'échelle locale pour soutenir une approche intégrée des services pour la garde d'enfants et la petite enfance ainsi que pour l'aide sociale et le soutien au logement qui répondent aux besoins de la collectivité.
- La capacité de renforcer la qualité des services de garde d'enfants et la petite enfance, et d'améliorer l'intégration des systèmes nécessite le leadership stratégique des gestionnaires de système de services pour initier, soutenir et surveiller la planification et le développement à l'échelle locale afin de réaliser la vision de l'Ontario pour la petite enfance.
- Le 9 mai 2016, le ministère a déposé des règlements nouveaux et modifiés d'application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*. Les modifications effectuées comprennent les éléments suivants : préciser les pouvoirs et les tâches des gestionnaires de système de services; accorder le temps de transition approprié afin d'élaborer des plans de service.
- En août 2017, le ministère a publié la [Ressource pour le plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario](#) pour aider les gestionnaires de système de services à élaborer et à mettre en œuvre des plans de système de services.

Travailler ensemble



Exigences législatives et réglementaires en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*

À compter de 2019, les gestionnaires de systèmes de services devront élaborer des plans de système de services conformément aux exigences provinciales.

La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* exige les éléments suivants de la part des gestionnaires de système de services :

- Avoir un plan des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance.
- Aborder les questions d'intérêt provincial en vertu de l'article 49 de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.
- Consulter et collaborer avec les conseils scolaires et d'autres personnes ou entités prescrites dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de système de services.
- Mettre en œuvre des plans de services approuvés par le conseil de la municipalité ou par les membres d'un conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS).
- Mettre à jour les plans du système de services au moins tous les cinq ans et publier les plans approuvés sur le site Web du gestionnaire de système de services.
- Les plans nouveaux ou révisés qui ont été approuvés par le conseil de la municipalité ou par les membres d'un conseil d'administration de district des services sociaux doivent être accessibles au public et envoyés au ministère au plus tard le **30 juin 2019**.

Éléments clés du plan du système de services

- La planification des services devrait se faire dans le contexte de la gamme complète des services coordonnés de garde d'enfants et de petite enfance pour les enfants et les familles.
- Les plans devraient porter sur les services de garde d'enfants et de la petite enfance et inclure :
 - Les résultats de l'analyse du contexte évaluant les lacunes et les possibilités par rapport aux services actuels et futurs de garde d'enfants et de la petite enfance;
 - Une description des processus de planification communautaire ayant servi à guider l'élaboration du plan, et un engagement de consulter à intervalles pertinents ou réguliers, pour la durée du plan;
 - La planification des services devrait être intégrée et se faire dans le contexte de la gamme complète des services coordonnés de garde d'enfants et de petite enfance, y compris les centres ON y va et l'initiative Cheminer ensemble.
 - Les priorités stratégiques et les résultats visés, lesquels doivent répondre aux besoins communautaires et s'harmoniser avec la vision et les intérêts de l'Ontario pour les services de garde d'enfants et de la petite enfance;
 - Un plan de mise en œuvre mesurable et orienté vers l'action décrivant par quels moyens les priorités stratégiques et les résultats seront atteints;
 - Des mécanismes de reddition de comptes, notamment la publication des plans et des rapports conformément à *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.

Plan de système de services : Résultats

- Les plans de système de services doivent préciser les résultats visés pour chacun des quatre éléments de la vision de l'Ontario. Par exemple :

Accessible

- Les fournisseurs de programmes et de services communautaires sont de plus en plus au courant du besoin des familles en matière de services de garde d'enfants et de la petite enfance au sein de la collectivité.

Adapté aux besoins

- Les programmes et les services reflètent les besoins variés des enfants et des familles dans la collectivité, et offrent aux familles plus de choix et de flexibilité en matière d'options pour les services de garde d'enfants.

Abordable

- Les fournisseurs de services communautaires améliorent la participation et la collaboration avec les fournisseurs de services communautaires plus généraux, les conseils scolaires, les partenaires dans le domaine de la petite enfance, les fournisseurs de soins primaires, les parents et les responsables.

De haute qualité

- Les programmes et la pédagogie respectent *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*, et reflètent le point de vue selon lequel les enfants sont des personnes compétentes, capables, curieuses et riches en potentiel. Remarque : Le ministère collaborera avec les partenaires du secteur pour élaborer conjointement une définition de la qualité du programme pour 2019.

- Des indicateurs devraient être utilisés pour suivre les progrès vers l'atteinte des résultats attendus.

Plan du système de services : Mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre est un plan d'action qui offre un aperçu de la façon dont les progrès seront obtenus sur une période donnée. Les gestionnaires de système de services devraient inclure dans leur plan de mise en œuvre les éléments suivants :

1. **Priorités et résultats stratégiques** : Précision des objectifs et des indicateurs d'évaluation liés aux priorités communautaires et aux résultats provinciaux indiqués.
 2. **Actions** : Explication de la façon dont les priorités communautaires seront respectées et les résultats obtenus dans le cadre d'un processus consultatif et transparent. Les actions doivent tenir compte de la période à laquelle le plan s'applique (c.-à-d., un plan de 3 ans ou de 5 ans).
 3. **Calendrier** : Calendrier estimé pour réaliser les priorités et obtenir les résultats définis.
 4. **Contexte supplémentaire** : Renseignements supplémentaires pouvant être utiles à la mise en œuvre du plan de système de services.
- Les gestionnaires de système de service peuvent soumettre des mises à jour au ministère concernant leur plan de mise en œuvre ou le plan de système de services en général à mesure que surviennent des changements durant toute la période d'application du plan de système de services.
 - Les plans de système de services cohérents dans l'ensemble de la province fourniraient à la province l'occasion d'analyser les impacts des programmes et des services, de déterminer les progrès et les lacunes dans les services, et de promouvoir le processus décisionnel fondé sur des données probantes, qui est transparent et soutient la confiance du public.

Mise à jour de la démarche d'inclusion dans le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants

Situation actuelle

- Depuis les années 1970, la province soutient l'accès à des programmes de garde agréés pour les enfants ayant des besoins particuliers.
- Le ministère de l'Éducation finance les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR), les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et les Premières Nations avec les *Ressources pour besoins particuliers* afin de favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde agréés, y compris les services de garde en milieu familial, et les programmes de loisirs autorisés.
- Le financement pour les ressources pour besoins particuliers peut être utilisé pour :
 - Retenir les services d'une enseignante-ressource ou d'un enseignant-ressource, d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique, ou de personnel additionnel au besoin (y compris les salaires et les avantages sociaux) pour intégrer les enfants ayant des besoins particuliers.
 - Offrir des possibilités de développement professionnel au personnel des milieux réglementés de garde d'enfants oeuvrant auprès d'enfants ayant des besoins particuliers afin de favoriser l'inclusion.
 - Acheter ou louer des fournitures ou du matériel spécialisés ou adaptés pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Ce que nous avons appris

Pendant l'élaboration du *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants*, des parties prenantes, incluant des parents, ont exprimé des préoccupations concernant les éléments suivants :

- **Accès** : Les parents ont de la difficulté à trouver des services fiables pour les enfants ayant des besoins spéciaux, en particulier dans les collectivités du nord et rurales et les régions éloignées.
- **Coordination** : Les transitions des enfants entre l'école et le service de garde pendant la journée doivent être coordonnées et cohérentes, et la navigation entre les services pourrait être améliorée.
- **Mesures de soutien et services** : Des mesures de soutien et des services accrus pour les enfants ayant des besoins particuliers sont requis dans l'ensemble de la province, de même que plus de renforcement des capacités pour le personnel et les fournisseurs de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Les enfants ayant des besoins médicaux en particulier manquent de soutien dans les services de garde agréés.

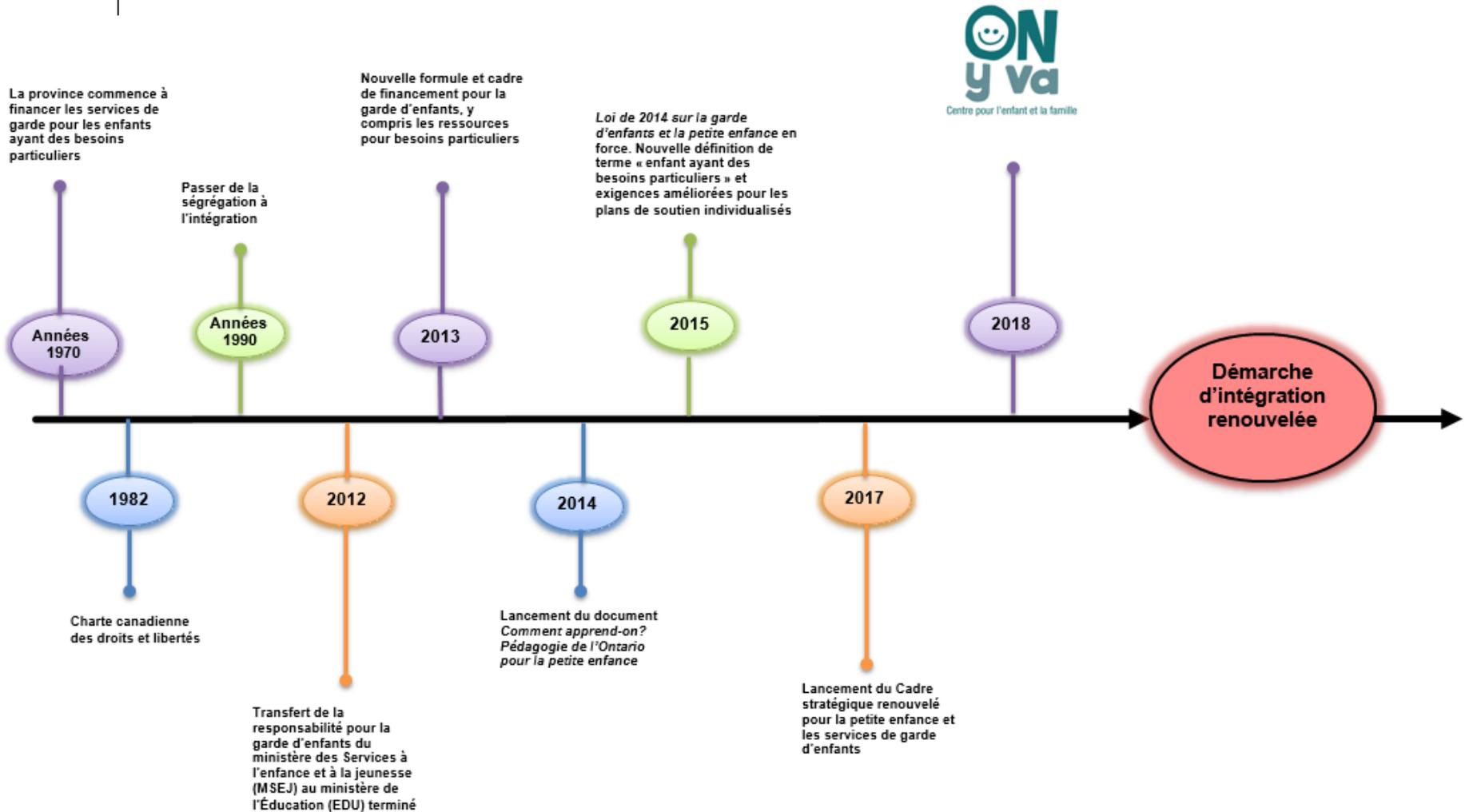
L'avenir

- En réponse à ces problèmes et ces préoccupations, le *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants* énonce un certain nombre d'engagements à l'égard de l'inclusion afin de mieux soutenir les enfants et leurs familles dans les milieux de la petite enfance (p. ex., centres pour l'enfant et la famille ON y va) et de garde d'enfants :

À l'avenir, le ministère de l'Éducation prendra les mesures suivantes :

- Effectuer un examen complet des démarches actuelles pour soutenir les enfants ayant des besoins supplémentaires dans les milieux de la petite enfance.
- S'engager avec un large éventail de parties prenantes et de partenaires ministériels pour élaborer une démarche renouvelée harmonisée aux autres initiatives gouvernementales connexes.
- Lancer une démarche renouvelée pour soutenir l'inclusion .
- En préparation à la publication de la démarche renouvelée de l'inclusion, le ministère de l'Éducation entreprendra :
 1. Examen complet des ressources pour besoins particuliers
 2. Vaste engagement des parties prenantes
 3. Collaboration interministérielle

Ligne de temps : Soutenir les enfants ayant des besoins particuliers dans les milieux de la petite enfance et de la garde d'enfants

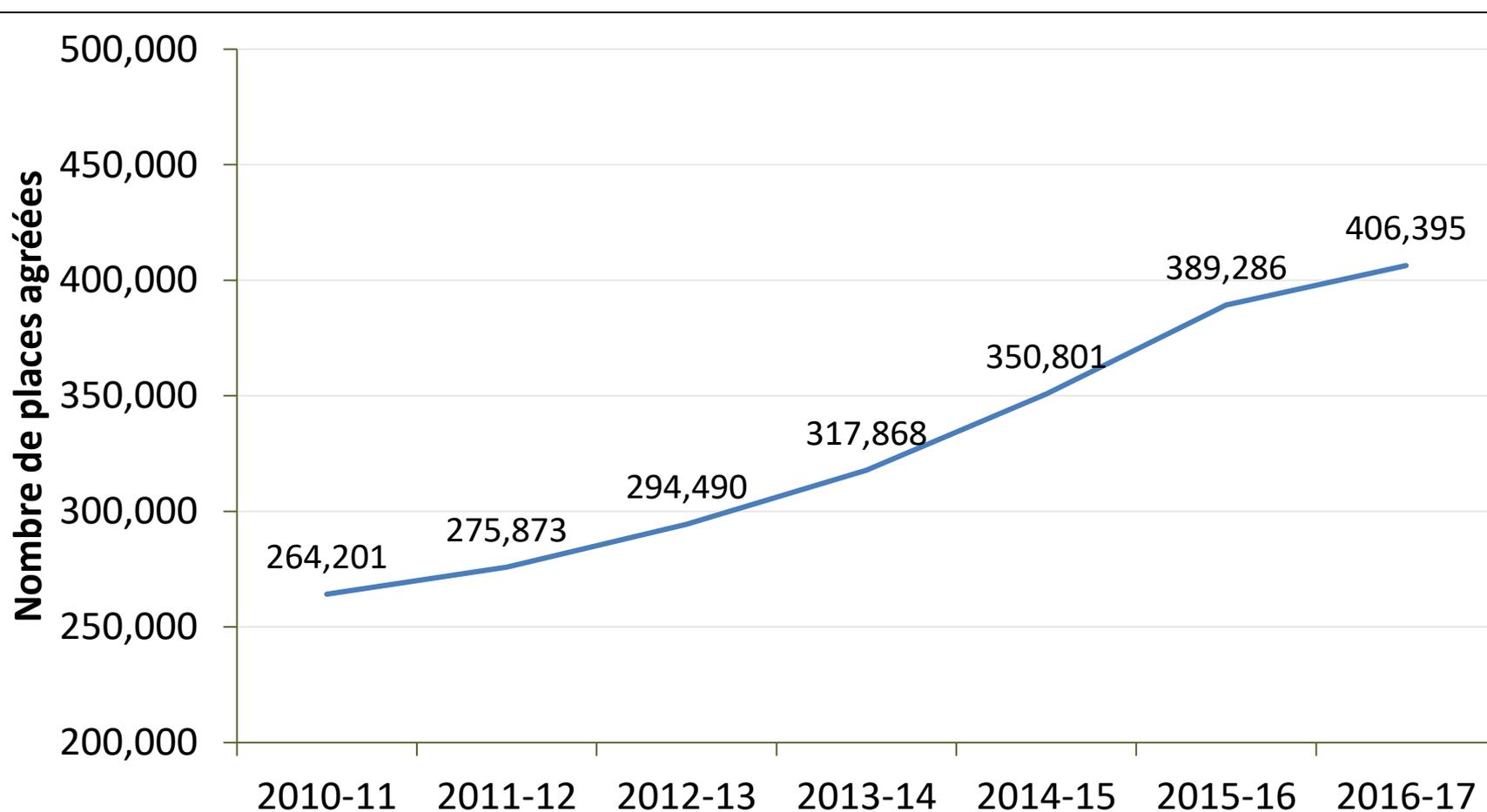


Mise à jour de la démarche d'évaluation des résultats dans le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants

Situation actuelle

- Dans le cadre du Cadre renouvelé publié en 2017, le ministère élabore une stratégie quinquennale axée sur les résultats afin d'assurer que les décisions stratégiques sur le système de la petite enfance et de la garde d'enfants soient bien éclairées et fondées sur des données probantes.
- La démarche d'évaluation des résultats comprend les éléments suivants :
 -  • Collecte et gestion des données
 -  • Recherche
 -  • Cadre de résultats et rapports

Augmentation des places en services de garde agréés*



* Au 31 mars de chaque année fiscale

Collecte et gestion des données

Données au niveau du programme et des enfants sur les programmes de la petite enfance ainsi que sur la participation des enfants aux services de garde d'enfants et des programmes de la petite enfance.

Niveau du programme

- Services de garde agréés (continus)
 - Système de délivrance des permis de services de garde
 - Sondage sur les exploitants de services de garde agréés
 - Système de gestion des services de garde d'enfants de l'Ontario (SGSGEO)
- Centres pour l'enfant et la famille ON y va (exercice financier 2018-2019)

Niveau de l'enfant

- Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) – Cycle 5 (année scolaire 2017-2018)
- Expériences des enfants durant la petite enfance lors de l'inscription à la maternelle (année scolaire 2018-2019)

Collecte de données : 'Niveau de l'enfant'

Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE)

- Un questionnaire rempli par les enseignants du jardin d'enfants qui recueille des renseignements sur le développement des enfants dans la petite enfance.
- La collecte de données de l'IMDPE provinciale se déroule sur un cycle de trois ans :
 - 1^{re} année : Planification de la collecte de données (2016-2017)
 - 2^e année : Collecte et analyse de données (2017-2018)
 - 3^e année : Rapports et mobilisation des connaissances (2018-2019)

Expériences des enfants durant la petite enfance lors de l'inscription à la maternelle

- À compter de l'année scolaire 2018-2019, les conseils scolaires recueillent des données de participation sur les enfants dans les services de garde d'enfants et de la petite enfance, qui peuvent être liées à leur numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario pour aider à :
 - Améliorer notre compréhension de la façon dont la participation au programme est liée au développement sain, au bien-être et à la réussite scolaire à plus long terme.
 - Soutenir des expériences plus ininterrompues pour les enfants et les familles pendant la transition de la petite enfance à la maternelle.

Collecte de données : SGSSEO

- Le SGSSEO est utilisé par 46 des 47 gestionnaires de système de services pour administrer les subventions pour frais de garde d'enfants et d'autres sources de financement pour les services de garde (par exemple, subventions pour l'augmentation salariales).
- Les commentaires du secteur provenant de 30 GSMR/CADSS indiquent que le SGSSEO n'est pas suffisant pour leurs besoins. Les engagements du ministère qui s'étendent sur plusieurs années pousseront le SGSSEO au-delà de ses capacités actuelles.
 - Besoins du ministère et du GSMR/CADSS
 - Les investissements du ministère dans les services de garde d'enfants et les centres ON y va augmentent. Le ministère doit maintenir une surveillance rigoureuse et être financièrement responsable de ces investissements.
 - Les GSMR/CADSS exécutent des processus manuels chronophages qui doivent être simplifiés afin de réduire le fardeau administratif et de concentrer leurs efforts sur la planification du système de services pour améliorer les services.
 - Limites actuelles du SGSSEO
 - Le ministère ne peut pas tirer parti des données du SGSSEO pour les rapports sur la responsabilité financière, car il n'y a pas de répertoire centralisé et les données recueillies sont insuffisantes en raison des limites du système.
 - Le fardeau administratif et les rapports sur les GSMR\CADSS ne peuvent être minimisés en raison des limites du système.
 - L'appui à la planification du système de services est insuffisant étant donné que le SGSSEO ne contient que des données sur les places subventionnées.

SGSGEO: 'Ce que nous avons appris

- Les consultations sectorielles à la fin de 2017 et au début de 2018 comprenaient des discussions au sein du groupe de référence du SGSGEO avec les gestionnaires de système de services et un questionnaire de rétroaction sectoriel. Le secteur a signalé les domaines d'amélioration critique suivants :

Réduire les processus manuels

1. Rapports simplifiés sur le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE)

- *Collaboration et intégration avec les rapports du SIFE*
- *Rapports améliorés et simplifiés pour répondre aux exigences de déclaration du SIFE*
- *Simplification du SGSGEO qui se rapporte aux processus du SIFE*

2. Administration des centres ON y va

- *Collecte de données des centres ON y va*
- *Solution électronique pour l'inscription*
- *Données sur les centres ON y va supplémentaires plutôt que d'avoir à entrer manuellement les données pour remplir les rapports*

3. Gestion des contrats simplifiée

- *Actuellement, toute la gestion des contrats est effectuée manuellement*
- *Actuellement, 20 % du temps chaque jour est consacré au traitement manuel des lettres, des contrats et des approbations*

Planification du système de services de soutien

4. Planification du système de services

- *Rapports qui prennent en charge la prévision, les tendances et les projections pour la planification du système de services*
- *Élargissement de la collecte de données pour inclure tous les enfants des services de garde d'enfants*
- *Prévisions, tendances et projections pour la planification des services*

Le ministère étudie des moyens de transformer le SGSGEO au moyen d'une mise en œuvre progressive et en douceur qui réduira au minimum les perturbations dans le secteur. Le secteur sera à nouveau consulté après que l'analyse des options et la démarche de mise en œuvre soient approuvées.

Recherche

En 2017-2018, le ministère a réalisé deux études de recherche pour appuyer l'élaboration de politiques futures :

- Étude sur l'abordabilité
- Étude de la main-d'œuvre

Les plans de recherche comprennent des études visant à mieux comprendre la qualité des services de garde d'enfants et des programmes de la petite enfance.

Rapports 2017

Rapport annuel sur le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants de l'Ontario

- Le premier rapport annuel a été publié sur le site Web du ministère de l'Éducation en octobre 2017.
- Le rapport annuel donne un aperçu du système de garde d'enfants de l'Ontario et de son évolution au cours des dernières années.

Rapport sur l'Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

- Le 16 juin 2017, l'Ontario a été la première province à signer une entente bilatérale de trois ans avec le gouvernement fédéral.

Rapport annuel de **2017**
sur le système de
la petite enfance et des
services de garde d'enfants



 Ontario

L'avenir

- Élaboration d'un cadre d'évaluation des résultats sur cinq ans
 - Identification des résultats et des indicateurs
- Amélioration de la collecte de données
 - Amélioration du sondage sur les services de garde d'enfants, SGSSEO, IMDPE, EPE@M
- Partage de données
 - produire un rapport annuel plus complet
 - publication de l'ensemble des données sur le catalogue de données ouvert
 - établissement des ententes de partage de données avec des partenaires

Questions de discussion

Processus de planification du système de services :

1. Quel processus votre GSMR ou votre CADSS utilise-t-il pour élaborer des plans de système de services?
2. Comment les plans de système de services vont-ils soutenir vos collectivités locales?

Approche à l'intégration :

1. De quoi a-t-on besoin pour améliorer l'accès et la coordination pour les enfants ayant des besoins supplémentaires dans le système de garde d'enfants et de la petite enfance?
2. Comment ce processus peut-il être facilité par le ministère et les gestionnaires de système de services?

Démarche pour mesurer les résultats :

1. Quelles ont été vos expériences avec les initiatives liées au développement et (ou) à l'utilisation d'un cadre d'évaluation des résultats?
2. Y a-t-il d'autres domaines de recherche que le ministère pourrait envisager pour mieux soutenir notre compréhension collective du secteur?

support every child
reach every student

**CADRE STRATÉGIQUE RENOUVELÉ
POUR LA PETITE ENFANCE ET LES
SERVICES DE GARDE D'ENFANTS :
MISES À JOUR**

Forum des services à l'enfance de 2018 de l'Association des services sociaux des municipalités de
l'Ontario
17 avril 2018

Mises à jour

- ❖ Depuis la dernière réunion le 27 novembre 2017, le gouvernement a annoncé le Budget de 2018, qui comprend un investissement supplémentaire de 2,2 milliards de dollars dans les services de garde d'enfants agréés au cours des trois prochaines années afin d'offrir des services de garde gratuits pour les enfants d'âge préscolaire, d'augmenter l'abordabilité des services de garde d'enfants agréés, d'élargir les services sur les réserves et de mieux appuyer la main-d'œuvre de la petite enfance et des services de garde.

- ❖ En outre, la Division de la petite enfance et de la garde d'enfants a continué de faire des progrès à l'égard de bon nombre des priorités indiquées dans le Cadre stratégique renouvelé, notamment :
 - la stratégie d'abordabilité;
 - la stratégie en matière de main-d'œuvre;
 - les centres d'excellence;
 - Les centres pour l'enfant et la famille ON y va;
 - le programme Cheminer ensemble;
 - les modifications réglementaires;
 - les mises à jour des immobilisations.

Engagements budgétaires pour 2018

Services de garde gratuits pour les enfants d'âge préscolaire

- ❖ À compter de septembre 2020, le gouvernement offrira des services de garde gratuits pour les enfants d'âge préscolaire de 2,5 à 4 ans. Tous les enfants d'âge préscolaire qui se trouvent déjà dans le système des services de garde d'enfants agréés recevraient un tel service gratuitement.
- ❖ Afin d'appuyer cet engagement, le gouvernement augmentera davantage les dépenses en immobilisations afin de créer 14 000 places supplémentaires dans la province d'ici 2024.
 - ❖ Ces places viennent s'ajouter à l'investissement de 1,6 milliard de dollars annoncé précédemment dans le cadre de l'engagement à fournir à 100 000 enfants de plus l'accès à des services de garde agréés.

Augmentation du financement de fonctionnement

- ❖ À compter de janvier 2019, le gouvernement accordera un financement supplémentaire de 162.5 millions de dollars sur trois ans au titre de frais généraux de fonctionnement pour aider les gestionnaires de services à améliorer l'accès aux services de garde d'enfants agréés, à réduire les frais et (ou) à éliminer les listes d'attente pour les subventions liées aux frais. Ces fonds serviraient à appuyer les mesures d'abordabilité à l'échelle du système.
- ❖ Dans le cadre de son engagement visant à aider 100 000 autres enfants de 0 à 4 ans à accéder à des services de garde agréés, le gouvernement fournit également 90 millions de dollars supplémentaires en 2018-2019, de façon permanente, pour soutenir l'expansion continue, notamment :
 - 53 millions de dollars pour créer au moins 4 200 places subventionnées;
 - 26 millions de dollars pour établir un financement de base pour les agences de services de garde d'enfants en milieu familial.

Engagements budgétaires pour 2018 (suite)

Main-d'œuvre

- ❖ À compter d'avril 2020, mettre en œuvre une grille salariale pour le personnel dans le secteur, y compris les éducateurs de la petite enfance (EPE), les employés autres que les EPE et les superviseurs des services de garde d'enfants agréés, ainsi que le personnel travaillant dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va.
 - La grille salariale pour les EPE s'harmoniserait plus étroitement à la grille pour les EPE travaillant dans les maternelles et les jardins d'enfants à temps plein.
 - À compter d'avril 2020, la Subvention de l'augmentation salariale et la Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF) sera éliminée.

- ❖ À compter de 2018, le ministère fera part aux partenaires dans le secteur, notamment l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE) et les gestionnaires de services, des détails de la grille salariale et des processus de mise en œuvre.

Fonds d'innovation

- ❖ Le Fonds d'innovation fournira 30 millions de dollars sur deux ans pour financer des projets qui proposent des solutions novatrices à des problèmes complexes dans le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants et pour encourager l'expansion de façon unique et inventive.

- ❖ Le premier appel à candidatures devrait être lancé à l'automne 2018, avec la sélection des projets au printemps 2019.



Engagements budgétaires pour 2018 (suite)

Services de garde sur les réserves

- ❖ Le gouvernement fournit 40 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir l'élargissement des programmes de garde d'enfants agréés dans les collectivités des Premières Nations.
- ❖ À compter de 2018-2019, ce plan consistera à :
 - fournir un financement dévoué pour soutenir la capacité de planification des partenaires des Premières Nations à compter de 2018-2019;
 - mettre en œuvre une nouvelle approche de financement pour stabiliser les services de garde d'enfants existants à compter de 2018-2019;
 - collaborer avec les Premières Nations pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'expansion dans les collectivités ayant des services de garde d'enfants existants sur les réserves et rendre les services de garde d'enfants disponibles dans un plus grand nombre de collectivités des Premières Nations, à compter de 2018-2019;
 - fournir un financement des immobilisations à hauteur de 290 millions de dollars sur six ans pour construire de nouvelles installations de garde d'enfants sur les réserves, ou moderniser celles qui existent déjà, et fournir un financement de fonctionnement permanent pour les services de garde nouveaux et élargis.
- ❖ En 2018, le ministère amorcera un processus d'engagement et de planification avec les organismes et les collectivités des Premières Nations pour comprendre leurs besoins locaux et élaborer des plans d'expansion détaillés au moyen de critères approuvés en matière d'exploitation et d'immobilisations.

Financement de base pour les services de garde d'enfants en milieu familial agréés

- ❖ Le Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario contient un engagement visant à **renforcer le secteur des services de garde d'enfants en milieu familial agréés en assurant un financement de base afin d'offrir plus d'options pour des services de garde de grande qualité.**
- ❖ Le secteur des services de garde d'enfants en milieu familial agréés est un élément clé de notre stratégie d'expansion visant à aider 100 000 enfants de plus à obtenir des places dans des services de garde d'enfants agréés de qualité à l'échelle de la province.
- ❖ C'est la raison pour laquelle le ministère procède à un nouvel investissement dans le secteur des services de garde d'enfants en milieu familial agréés en fournissant un financement plus stable et prévisible aux organismes pour les aider à prévoir, à planifier et à recruter activement plus de fournisseurs.
- ❖ Le gouvernement augmentera les fonds de fonctionnement de 26 millions de dollars en 2018-2019 (19,5 millions durant l'année civile 2018) afin d'appuyer un modèle de financement de base pour les organismes de services de garde d'enfants en milieu familial.
- ❖ Grâce à ce financement, le ministère prévoit que les gestionnaires de services travailleront avec les organismes de services de garde d'enfants en milieu familial en vue de réduire les frais administratifs et de démontrer que cette réduction avantage :
 - 1) les fournisseurs, sous la forme d'une rémunération accrue;
 - 2) les familles, sous la forme de frais réduits.
- ❖ La première année du financement de base des services de garde d'enfants en milieu familial agréés sera une année de transition. Ainsi, le ministère pourra travailler avec les gestionnaires de services à l'égard de la nouvelle démarche et offrir des occasions de rétroaction et d'apprentissage afin d'apporter des ajustements ultérieurs.

Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants

- ❖ Le Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario a été lancé le 6 juin 2017.
- ❖ Ce cadre s'inspire des progrès antérieurs et définit la vision suivante pour la petite enfance et la garde d'enfants en Ontario :
 - Tous les enfants et toutes les familles ont accès à un éventail de programmes et de services pour la petite enfance et la garde d'enfants qui sont de grande qualité, inclusifs, abordables et sensibles aux besoins des enfants et des familles et qui contribuent à l'apprentissage, au développement et au bien-être des enfants.
- ❖ Le cadre précise sept principaux domaines prioritaires d'intervention :
 1. Améliorer l'accès aux programmes et aux services pour la petite enfance et la garde d'enfants
 2. Assurer un système de garde d'enfants et de la petite enfance plus abordable
 3. Définir une stratégie de formation de la main-d'œuvre en petite enfance
 4. Établir une définition provinciale du concept de qualité dans le secteur de la petite enfance
 5. Introduire une approche inclusive pour les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants
 6. Créer une stratégie d'évaluation des résultats
 7. Accroître la sensibilisation du public au système de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario

La stratégie d'abordabilité;

Mesures

- ❖ Assurer un système de services de garde d'enfants et à la petite enfance plus abordable.
 - Cette mesure consistera notamment à travailler avec des familles et des experts pour élaborer une stratégie d'abordabilité pour les services de garde d'enfants afin de cerner des mesures supplémentaires qui pourraient réduire les coûts et appuyer les parents.

Progrès : étude sur l'abordabilité

- ❖ En juillet 2017, le ministère de l'Éducation a retenu les services de Gordon Cleveland, un professeur agrégé d'économie émérite du département de la gestion de l'Université de Toronto à Scarborough, afin de mener une étude sur la meilleure façon d'augmenter l'abordabilité des services de garde d'enfants agréés en Ontario, et de fournir une analyse détaillée du financement disponible et des options en matière de politiques.
- ❖ En février 2018, un rapport final intitulé « Des services abordables pour tous : Rendre les services de garde agréés abordables en Ontario » a été soumis au ministère. Le résumé du rapport est actuellement disponible à : <http://edu.gov.on.ca/gardedenfants/affordable-for-all-fr.pdf>
- ❖ Le rapport fournit 32 recommandations qui couvrent des démarches potentielles en matière de politiques, des considérations relatives à la mise en œuvre et d'autres questions relatives au passage à un nouveau système comprenant :
 - des recommandations pour réduire les coûts des parents à l'égard des services de garde d'enfants agréés;
 - l'expansion des immobilisations nécessaires pour répondre à la demande accrue à mesure que l'abordabilité augmente;
 - des recommandations pour développer et augmenter la main-d'œuvre;
 - des recommandations en matière de financement des services de garde d'enfants en milieu rural et familial;
 - la nécessité d'heures de garde plus souples;
 - des négociations avec le gouvernement fédéral.
- ❖ À la suite des recommandations formulées dans le rapport, la stratégie d'abordabilité du ministère de l'Éducation a été annoncée dans le Budget de l'Ontario de 2018.

Stratégie d'abordabilité (suite)

Rapport final – principales conclusions

- ❖ Les frais pour la garde d'enfants en Ontario varient d'environ 9 000 \$ à plus de 20 000 \$ par enfant par année pour les enfants de 0 à 4 ans.
- ❖ Dans l'ensemble du système, les parents paient de 50 % à 63 % du coût total des services de garde d'enfants agréés, qui s'élève à plus de deux milliards de dollars, et les gouvernements paient le reste. Le gouvernement provincial investit 1,58 milliard de dollars dans les services de garde d'enfants en Ontario.
- ❖ Le rapport utilise deux mesures d'abordabilité pour les services de garde d'enfants :
 - **La mesure d'abordabilité par niveau de revenu familial (MANRF)** qui calcule les frais de garde d'enfants nets pour les enfants de 0 à 6 ans en tant que pourcentage du revenu prévu déduction faite de l'impôt et des prestations. Les services de garde d'enfants agréés sont considérés comme « abordables » si une famille peut y avoir accès pour ses enfants de 0 à 6 ans pour moins de 10 % du revenu familial déduction faite de l'impôt et des prestations (c.-à-d. moins de 10 % du revenu disponible familial), pour tout nombre d'enfants.
 - **La mesure de l'abordabilité pour le parent responsable de soins (MAPRS)** qui calcule les frais nets moyens que les parents doivent payer en tant que pourcentage de la contribution du revenu déduction faite de l'impôt que le principal parent responsable de soins apportera au revenu familial s'il est employé. Les services de garde d'enfants agréés sont considérés comme « abordables » si une famille peut y avoir accès pour ses enfants de 0 à 6 ans pour moins de 30 % de la contribution du revenu déduction faite de l'impôt et des prestations que le parent qui est le principal responsable des soins apporterait au revenu familial s'il était employé (c.-à-d. moins de 30 % de sa contribution nette).
- ❖ La MANRF permet de constater que les services de garde d'enfants sont « abordables » pour 19 % des familles et « inabordables » ou « totalement inabordables » pour 81 % des familles en Ontario.
- ❖ La MAPRS permet de constater que les services de garde d'enfants sont « abordables » pour 22 % des familles et « inabordables » ou « totalement inabordables » pour 78 % des familles en Ontario.
- ❖ Le rapport estime qu'une réduction de 10 % des frais augmentera la demande de 13 % et mènera à une augmentation de 5,2 % de l'emploi à temps plein du principal parent responsable de soins.

Stratégie d'abordabilité (suite)

Rapport final – principales recommandations

- ❖ La principale recommandation dans le rapport a trait au fait que le gouvernement devrait **mettre en œuvre des services de garde d'enfants gratuits pour les enfants d'âge préscolaire** (de 2,5 ans à l'âge de la maternelle) en tant que priorité immédiate. M. Cleveland estime que le coût total d'une telle mesure s'élèverait à 1,8 milliard de dollars par année.
- ❖ Le rapport recommande également d'introduire progressivement **l'abordabilité pour les autres groupes d'âge** au fur et à mesure que la capacité au chapitre des infrastructures et de la main-d'œuvre augmentera dans le secteur au cours des prochaines années.
- ❖ Le rapport exhorte le ministère à **financer le système de subvention existant de manière plus généreuse** à court terme et à assouplir les règlements restrictifs quant aux activités requises en vertu de la politique de subvention actuelle.
- ❖ Le rapport recommande également que lorsque des places en services de garde d'enfants agréés supplémentaires seront disponibles et que les pénuries de personnel qualifié seront réduites ou éliminées, le système de subventions des services de garde devrait être remplacé par une échelle progressive de versements – une échelle progressive allant de 50 000 \$ à 150 000 \$ – pour rendre les services de garde agréés abordables pour les enfants d'autres âges.
- ❖ Le revenu familial déterminerait le pourcentage des pleins frais qu'une famille devrait verser. Pour les enfants qui ne sont pas d'âge préscolaire, les familles ayant un revenu de moins de 50 000 \$ ne paieraient rien et les familles ayant un revenu de plus de 150 000 \$ verseraient 80 % des pleins frais. Entre les deux extrémités de l'échelle, les familles paieraient un pourcentage croissant selon l'augmentation du revenu familial.

La stratégie en matière de main-d'œuvre;

Mesures

- ❖ Établir une stratégie pour la main-d'œuvre afin de soutenir l'embauche et le maintien en poste de professionnels du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.

Progrès

Rapport de Malatest

- ❖ Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à établir une stratégie en matière de main-d'œuvre, le ministère a retenu les services de R.A. Malatest & Associates Ltd pour mener une étude sur la main-d'œuvre à l'automne 2017.
- ❖ Le ministère a reçu le rapport *Étude sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants* en février 2018.
- ❖ Le rapport fournit au ministère un ensemble de recommandations pratiques afin d'appuyer davantage les professionnels du secteur de la petite enfance dans des domaines liés à la rémunération, à l'embauche, au maintien en poste et à la formation professionnelle.
- ❖ Malatest a inclus un total de sept recommandations dans le rapport :
 - Le ministère devrait mener une campagne d'information sur l'importance de l'éducation de la petite enfance
 - Accroître les qualifications minimales pour obtenir un emploi dans le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants
 - Aider à définir un cheminement de carrière et une fiche de carrière
 - Mettre sur pied un organisme de surveillance pour le secteur
 - Élargir l'accès aux occasions d'apprentissage professionnelles
 - Élaborer une grille salariale
 - Réaménager le modèle de financement
- ❖ Dans le cadre de la collecte de données, Malatest a publié un sondage à l'intention du secteur. Le sondage a reçu plus de 2 300 réponses et a aidé à éclairer les recommandations.

Stratégie en matière de main-d'œuvre (suite)

Groupe consultatif technique sur la main-d'œuvre

- ❖ Depuis la dernière réunion du Comité consultatif ministériel de la petite enfance et de la garde des jeunes enfants, les membres du groupe consultatif technique, un sous-groupe du Comité visant à fournir des conseils ciblés sur la stratégie, se sont rencontrés en décembre 2017 et en mars et avril 2018.
 - Au cours des derniers mois, le groupe a fait part de ses observations au sujet des domaines d'intervention potentiels à des fins d'inclusion dans la stratégie en matière de main-d'œuvre, ce qui comprenait des mesures relatives à la rémunération, à la formation professionnelle, au recrutement et aux conditions de maintien en poste et de travail.

Élaboration de stratégies en matière de main-d'œuvre

- ❖ L'élaboration de la stratégie en matière de main-d'œuvre est en cours. La stratégie sera éclairée par l'étude sur la main-d'œuvre, les observations reçues des parties prenantes, y compris le groupe consultatif technique sur la main-d'œuvre et la recherche entreprise par le ministère.

Centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants

- ❖ Les centres d'excellence sont financés dans le cadre du plan d'action de l'Ontario en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants Canada-Ontario et mettront en relation les praticiens, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de services par l'entremise de réseaux d'apprentissage professionnels novateurs à l'échelle de l'Ontario.
- ❖ En novembre 2017, le ministère de l'Éducation a annoncé un appel de propositions pour des centres d'excellence.
- ❖ Le 16 mars 2018, le ministère a annoncé que les candidats suivants, qui travailleront en collaboration avec de multiples partenaires de partout dans la province, ont été choisis pour diriger les centres d'excellence :
 - **centre d'excellence provincial** – Université Western et Ontario Reggio Association;
 - **centre d'excellence autochtone** – Ontario Aboriginal Head Start Association et Kenjgewin Teg Education Institute;
 - **centre d'excellence francophone** – Collège Boréal et Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario.

Centres d'excellence (suite)

- ❖ Un secrétariat sera établi pour coordonner et diriger la planification à l'échelle de la province au sein des trois centres d'excellence.
- ❖ Le secrétariat comptera des membres consultatifs qui assureront un équilibre entre les besoins et les points forts propres à des groupes et à une région du secteur avec une vision de soutien de l'apprentissage professionnel en harmonie avec *Comment apprend-on?* Des invitations ont été envoyées aux membres consultatifs en mars 2018.
- ❖ Les centres d'excellence mettront en relation les dirigeants, les praticiens, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de services afin :
 - d'appuyer l'harmonisation avec *Comment apprend-on?* et de favoriser la cohésion dans les démarches et les pratiques pédagogiques dans l'ensemble des programmes de la petite enfance;
 - de bâtir la capacité de leadership pédagogique du personnel des programmes travaillant dans le secteur de la petite enfance par l'intermédiaire de stratégies et (ou) de modèles novateurs;
 - de créer des liens avec des ressources d'apprentissage professionnelles et (ou) de développer de telles ressources qui répondent aux besoins du secteur et sont accessibles en ligne.
- ❖ Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le site www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/centresdexcellence/index.html

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va;

- ❖ Depuis le 1^{er} janvier 2018, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) assument la responsabilité des centres pour l'enfant et la famille ON y va.
- ❖ Les gestionnaires de services présenteront un rapport semestriel au ministre à l'été 2018 pour faire le point sur la mise en œuvre des plans locaux et assurer le suivi des progrès réalisés à l'égard des engagements de l'Ontario en vertu de l'*Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.
- ❖ En janvier 2018, le ministère a lancé publiquement son nouveau site Web ON y va où les parents et les fournisseurs de soins peuvent chercher des centres dans leurs collectivités par code postal. On peut consulter le site à l'adresse suivante :
<https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-centre-pour-lenfant-et-la-famille-y-va>
- ❖ Le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec les gestionnaires de services pour appuyer la planification locale et les efforts de transformation dans les collectivités.

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va;

Nouveau site Web sur les centres pour l'enfant et la famille ON y va

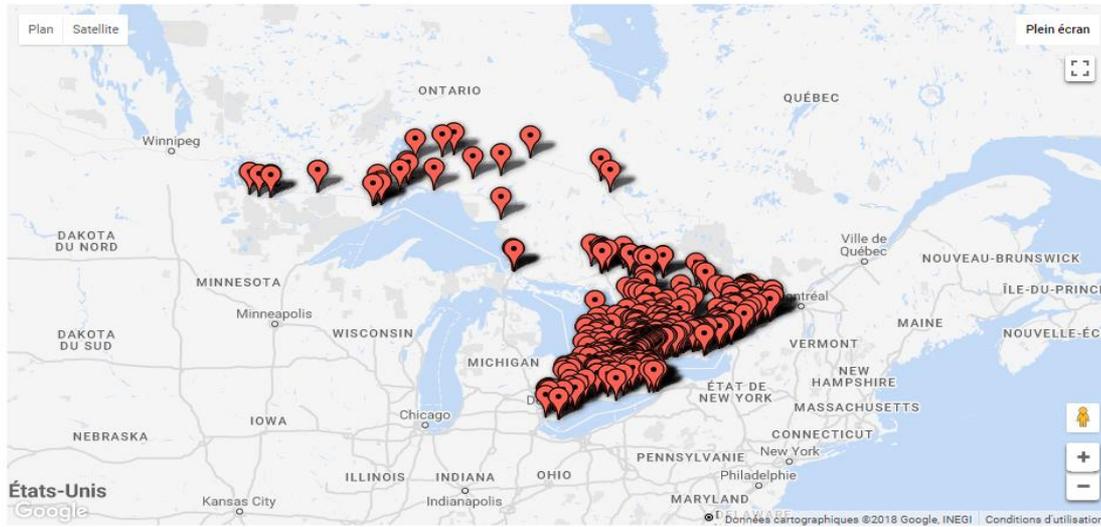
Trouver un centre pour l'enfant et la famille ON y va

Les centres ON y va offrent des programmes gratuits, dans un cadre flexible, destinés aux enfants jusqu'à l'âge de six ans accompagnés de leurs parents ou de la personne qui les garde. Vous pouvez y obtenir de l'information et des conseils, jouer avec votre enfant et rencontrer d'autres personnes.



Saisissez une ville, une adresse ou un code postal :

Réinitialiser



support every child
reach every student



Cheminer ensemble – zones urbaines et rurales

- ❖ L'engagement de l'Ontario à l'égard des efforts de vérité et de réconciliation comprend jusqu'à 70 millions de dollars sur deux ans pour augmenter le nombre de places en services de garde agréés et de programmes de service à l'enfance et à la famille adaptés sur le plan culturel dans des zones urbaines et rurales.
 - Ces programmes seront mis en œuvre par des organismes autochtones.
- ❖ La première ronde de financement a permis :
 - l'approbation de 31 GSMR/CADSS pour 60 projets Cheminer ensemble dans des zones urbaines et rurales, avec une proposition en attente d'approbation sur la base de révisions et de discussions avec les partenaires.

Exemple : Dryden Native Friendship Centre – Kenora

- ❖ Le Conseil des services du district de Kenora a reçu 2,98 millions de dollars sur deux ans pour un programme de services à l'enfance et à la famille et un centre de garde agréé, qui sera exploitée par le Dryden Native Friendship Centre.
- ❖ Le financement de Cheminer ensemble permettra d'offrir 30 nouvelles places en services de garde et créera des programmes adaptés sur le plan culturel pour environ 200 enfants et familles.
- ❖ Ce programme est inspiré de Homeward Bound, une initiative provinciale qui aide les mères célibataires autochtones à obtenir un diplôme en fournissant un logement, en remboursant les droits de scolarité et en offrant des services de garde d'enfants.

Cheminer ensemble – dans les réserves

- ❖ L'engagement de l'Ontario à l'égard des efforts de vérité et de réconciliation comprend jusqu'à 23,5 millions de dollars sur deux ans pour des programmes de service à l'enfance et à la famille sur les réserves.
- ❖ Depuis l'été 2017, l'EDU a investi plus de 13 millions de dollars pour élargir et élaborer des programmes de service à l'enfance et à la famille dans plus de 40 Premières Nations.
- ❖ On prévoit que ces programmes pourront desservir 2 800 enfants et 2 700 responsables supplémentaires.
- ❖ Les programmes ancrés dans la culture et les langues autochtones ont été fortement représentés dans les demandes. Ils comprennent les enseignements traditionnels, l'immersion linguistique, les activités axées sur la terre/saisonniers, ainsi que les cérémonies et les célébrations.
- ❖ Certaines collectivités n'ont pas été en mesure de remplir des propositions pour le premier appel et ont été invitées à présenter une demande d'ici le 31 mars 2018.

Première nation de M'Chigeeng

- ❖ Située sur l'île Manitoulin, à environ deux heures en voiture de Sudbury, cette collectivité a reçu un financement accru afin d'offrir un accès à environ 30 % plus de famille.
- ❖ M'Chigeeng élargit l'accès aux programmes en prolongeant les heures et les jours d'ouverture pour respecter les horaires des parents et offrir des services mobiles aux familles n'ayant pas accès à des moyens de transport.
- ❖ M'Chigeeng utilise également le financement pour offrir de nouveaux programmes culturels et propres à la langue pour les enfants et les familles.

Modifications réglementaires 2018 en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*

- ❖ En raison de la portée transformationnelle du cadre législatif pour le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance, le ministère continue d'adopter une approche progressive pluriannuelle pour la formulation et la mise en œuvre des règlements nouveaux ou modifiés en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.
- ❖ En août 2015, une première ronde de modifications réglementaires sont entrées en vigueur, dont bon nombre d'entre elles ont été reportées de la *Loi sur les garderies*, ainsi que des changements pour renforcer la santé et la sécurité, permettre l'utilisation de nouveaux outils d'application (pénalités administratives) et répondre aux recommandations de l'ombudsman et de la vérificatrice générale.
- ❖ En mai 2016, une deuxième ronde de règlements pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* a été déposée. Ils apportaient notamment changements visant à appuyer la planification du système, la transparence en matière de délivrance des permis et les permis multiniveaux. De plus, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'éducation* concernant les programmes scolaires avant et après les classes pour les enfants de 6 à 12 ans.
- ❖ En août 2016, de nouvelles exigences ont été adoptées en vue d'interdire aux services de garde agréés et aux agences de garde en milieu familial agréées de facturer des frais afin d'ajouter un enfant sur une liste d'attente pour un service de garde.
- ❖ La dernière phase des modifications réglementaires a commencé en octobre 2017 avec la publication des modifications réglementaires proposées dans le site Web du Registre de réglementation. Bon nombre des modifications proposées découlent des commentaires que le gouvernement a reçus du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.

Modifications réglementaires 2018 (suite)

- ❖ Les modifications réglementaires portaient sur six principaux domaines, soit :
 1. la réduction du fardeau administratif pour les titulaires de permis, le personnel des services de garde d'enfants, les fournisseurs de service de garde en milieu familial et les familles en éliminant les exigences inutiles ou redondantes;
 2. la mise à profit du modèle d'application progressive;
 3. la précision des exigences relatives aux fournisseurs de programmes autorisés de loisirs et de développement des compétences;
 4. l'harmonisation des règlements sur le financement avec la politique et les pratiques actuelles en matière de financement;
 5. la révocation des groupes d'âge de « l'annexe 2 » et les règlements associés;
 6. l'apport de modifications de forme, notamment des mises à jour du libellé.

- ❖ Au cours de la période de consultation de 60 jours, le ministère a reçu 162 soumissions et a procédé à une sensibilisation ciblée des parties prenantes avec le Comité consultatif ministériel de la petite enfance et de la garde des jeunes enfants, les groupes de travail, les Premières Nations, le réseau des superviseurs des services de garde d'enfants des Premières Nations et l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario. Des commentaires ont également été reçus d'autres ministères et groupes comme les services locaux de santé publique.

- ❖ Des règlements nouveaux ou modifiés ont été déposés le 1^{er} mars 2018 et sont disponibles sur le site Lois-en-ligne à l'adresse : <https://www.ontario.ca/fr/lois>

- ❖ Pour favoriser la compréhension et le respect des règlements nouveaux ou modifiés, le ministère a mis à jour le *Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfant* et le *Guide sur la délivrance des permis des agences de garde d'enfants en milieu familial* et continue d'ajouter de nouvelles ressources à la trousse d'agrément. Ces ressources sont disponibles en ligne.

Mise à jour sur les immobilisations pour la petite enfance

- ❖ En décembre 2017, le ministère a approuvé des projets en vertu du Programme d'immobilisations pour la petite enfance. Au total, plus de 240 millions de dollars ont été affectés afin de soutenir 200 projets totalisant 8 440 places dans des services de garde agréés et 18 centres pour l'enfant et la famille ON y va, qui sont toutes situées dans des écoles.
- ❖ Au total, le gouvernement a maintenant financé plus de 15 000 places en services de garde dans les écoles depuis 2017.
- ❖ À la fin de 2017, le ministère a lancé le Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants. Plus de 187 millions de dollars ont été investis au cours des deux années pour appuyer les GSMR et les CADSS quant à la réalisation de projets communautaires de services de garde et de centres pour l'enfant et la famille ON y va. Les renseignements sur les projets approuvés de cette année sont attendus en 2018.
- ❖ Le Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires pour la petite enfance fournira des conseils et des recommandations au ministère sur les exigences, les critères et le financement relatifs aux immobilisations pour la petite enfance dans les écoles au printemps 2018.
- ❖ Le Groupe de travail sur les coûts des locaux scolaires pour la petite enfance fournira des conseils et des recommandations au ministère concernant la transparence et la méthodologie en matière de coûts des locaux relatifs à la garde d'enfants et aux programmes pour l'enfance et la famille dans les écoles et les pratiques exemplaires liées à la durabilité pour les fournisseurs de services à l'enfance dans les écoles. Des recommandations sont prévues au printemps 2018.